



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 07 Avril 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 21 Procurations : 5 Membres excusés : 3 Votants : 26

Date convocation : 31/03/2022 Compte rendu affiché le : 14/04/2022

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Didier ZERBIB, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Dominique ALM à Jérôme BOUTELOUP, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Raphaël RIGACCI à Magali PATINET, Morgane CARRA à Magali GRANDSIMON, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Excusée : Anna ROLDAN, Isabelle SIMONETTO, Mathilde ESCLASSAN

Secrétaire : Sébastien CHAUDERON

N° DEL/2022-2-07

OBJET :

FINANCES

**COUT DE
FONCTIONNEMENT
D'UN ELEVE POUR
L'ANNEE SCOLAIRE
2021/2022**

Rapporteur :
M. Philippe STREMLER,
Maire-Adjoint délégué
aux affaires scolaires

La loi n°83-663 du 22/07/1983 modifiée a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Ce coût moyen de scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de Seysses pour l'année 2021/2022 a été évalué à 693 € comme suit :

ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSSES	
COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2021	
Fournitures scolaires	40 441 €
Petit équipement, transport...	25 337 €
Sport (60 % masse salariale)	38 576 €
Ménage (personnel) + fournitures entretien bâtiment (50% service ménage) + Fluides	195 924 €

N° DEL/2022-2-07	Salaires ATSEM	250 957 €
	Téléphone (10% du total)	1 914 €
	10 % des autres charges de la commune (011)	39 076 €
		592 225 €
	Nombre d'élèves	854
	Coût moyen d'un élève	693 €
<u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u> - D'habiliter Monsieur Le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à Seysses pour le versement d'une participation de 693 € par élève, dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).		
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Le Maire, Jérôme BOUTELOUP 		